

LA QUETE PRELEVEE

Vous êtes catholique, et vous souhaitez participer financièrement à la vie de la paroisse, pourtant vous n'avez pas la possibilité de participer à la quête dominicale à hauteur de ce que vous souhaiteriez, la paroisse de Cergy répond à votre souci, par LA QUETE PRELEVEE.

LA QUETE PRELEVEE, pour qui c'est fait ?

Vous donnez votre obole tous les dimanches à la quête mais vous n'avez pas toujours en monnaie, dans votre poche, le montant que vous souhaitez donner.

Vous trouvez que donner un billet est trop ostentatoire, pourtant vous auriez les moyens, mais, par discrétion, vous vous retenez.

Vous ne venez pas tous les dimanches à la messe, pourtant vous souhaitez contribuer financièrement au bon fonctionnement de la paroisse.

D'un point de vue pratique, tous les paiements réguliers de votre vie quotidienne (énergie, téléphonie, impôts, loyer...) sont prélevés mensuellement par votre banque, et vous trouvez cela plus pratique dans votre budget, plutôt que de faire une sortie importante d'argent une fois par an.

Bref, vous souhaitez aider l'Eglise financièrement, et plus particulièrement la paroisse à laquelle vous appartenez, mais ça n'est pas encore techniquement très pratique.

Pour toutes ces raisons, la quête prélevée répond à ces problèmes.

LA QUETE PRELEVEE, pourquoi c'est important ?

70% du budget de la paroisse est assuré par les quêtes dominicales, qui servent à financer le fonctionnement du culte, la préservation et la propreté des locaux, le paiement des charges de fonctionnement (électricité, gaz, téléphonie...) et l'entretien des murs. Pour exemple les églises Sainte Marie des Peuples et Bienheureux Frédéric Ozanam ne dépendent pas des monuments historiques, leurs travaux de réparations (murs, toiture, structure...) ne sont donc pas à la charge de l'Etat, mais de la paroisse.

EN VOUS FAISANT PRELEVER MENSUELLEMENT VOUS AIDEZ LA PAROISSE A SECURISER SES REVENUS ET LEUR REGULARITE.

LA QUETE PRELEVEE, comment ça marche ?

Vous calculez le montant que vous voudriez donner, à la quête, tous les dimanches, et vous le multipliez par 60 (nombre approximatif de messes annuelles), puis vous divisez ce montant par 12 (nombre de mois) : voilà le montant qui sera prélevé sur votre compte, tous les mois.

Cependant, le dimanche, lors de la messe, vous pouvez continuer à verser votre obole, même symbolique, pour participer au geste d'offrande, mais maintenant, peu importe que vous n'ayez que quelques piécettes, l'essentiel de votre don est assuré directement par prélèvement.

Comment faire ? voir au dos

Comment dois-je faire ?

Vous remplissez ce feuillet en indiquant, vos coordonnées, votre « clocher » (Saint Christophe - village, Bienheureux Frédéric Ozanam, Saint Marie des peuples) et le montant que vous souhaitez verser tous les mois. Puis vous joignez un RIB et vous donnez ces deux documents au curé de notre paroisse.

Bien évidemment, une discrétion totale est assurée, c'est pourquoi vous devez retourner ces documents au curé directement.

Je, soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

souhaite que la paroisse de Cergy prélève sur mon compte bancaire, tous les

mois un montant de :€

Je souhaite que ce prélèvement soit réalisé :

- le du mois.
- Peu importe

Mon lieu de culte habituel est :

- Saint Christophe
- Sainte Marie des peuples
- Bienheureux Frédéric Ozanam

J'autorise la paroisse de Cergy à prélever sur mon compte bancaire, dont je joins un RIB, la somme de€ tous les mois, pour le compte de la paroisse de Cergy.

Fait à, le .. / .. /

Signature